



Procédure opérationnelle En cas d'attentat ou de tuerie de masse PHASE REFLEXE

SDIS 63
GMOO

Service
CTA/CODIS

NG et TL/SC

Fiche
Procédure n° 18

Version N° 5
16/12/2020

Préambule :

Suite à la note relative à la doctrine opérationnelle d'intervention des sapeurs-pompiers en cas de tuerie de masse, les mesures particulières qui sortent du cadre ordinaire d'une prise d'appel SAP du domaine courant doivent être mises en place au CODIS afin de pallier à l'afflux massif de demandes de secours d'une part, et d'organiser la réponse opérationnelle d'autre part.

En effet, les premiers renforts réflexes doivent rester limités malgré un grand nombre d'appels en attendant les informations du terrain.

**LES OPERATEURS, ADJOINTS CHEFS DE SALLE et CHEFS DE SALLE doivent toujours garder à l'esprit
les risques
de SUR ATTENTAT et la notion de MULTI SITES.**

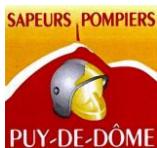
Rôle de l'opérateur qui prend le 1^{er} appel

Lors de la prise d'alerte, l'opérateur devra poser un certain nombre de questions au requérant en plus du questionnement SAP :

1. Questionnement:
 - a. L'adresse où la victime se trouve ;
 - b. L'adresse où a lieu l'évènement (qui peut être différent de l'adresse où se trouve la victime si elle s'est réfugiée) ;
 - c. Si tuerie de masse :
 - i. Nombre de victimes
 - ii. Le nombre de tireurs, les armes utilisées ? (arme de poing ou fusil, explosifs, arme blanche...) ;
 - iii. Localisation si possible des tireurs, sont-ils visibles ?
 - d. Si explosion :
 - i. le lieu de l'explosion, (espace clos ou à l'air libre)
 - ii. la couleur des fumées, leur odeur,
 - iii. l'étendue des dégâts,
 - iv. densité de la population
2. Consignes à donner au requérant :
 - a. S'enfuir ou se cacher
 - b. Mettre son téléphone en silencieux
3. Mise en relation éventuelle de la victime avec la police,
4. Utilise la cartographie afin de localiser la victime ;
5. Sélectionne le code sinistre : « FUSILLADE EXPLOSION FOULE NRBC »
6. Prévient le chef de salle avant l'envoi de moyen et peut lui proposer l'emplacement du PRM.
7. Après validation du chef de salle et de l'officier, **note l'emplacement du PRM sur la grille 18 comme adresse d'engagement des secours et le chemin de transit** et alerte les moyens, **l'adresse exacte de l'intervention sera communiquée uniquement au CDG et au CDC.**
8. Déclenche les forces de l'ordre.

Rôle des opérateurs qui prennent d'autres appels

1. Même questionnement : bien noter l'adresse ;
2. Mêmes consignes au requérant ;
3. Sélectionnent le code sinistre : « FUSILLADE EXPLOSION FOULE NRBC » en cochant opération multiples.
4. N'envoient aucun moyen supplémentaire, ni de moyens isolés.
5. Vérifient sur la cartographie la proximité ou pas avec l'adresse du 1^{er} appel.
6. Informent le chef de salle de la zone, si elle est différente de la première (cas possible d'attentats multi sites)



Procédure opérationnelle En cas d'attentat ou de tuerie de masse PHASE REFLEXE

SDIS 63
GMOO
Service
CTA/CODIS

NG et TL /SC
Fiche
Procédure n° 18
Version N° 5
16/12/2020

Rôle réflexe de l'adjoint au chef de salle CTA:

1. Valide le Primo PRM avec l'officier chef de salle et fait envoyer les premiers moyens.
2. Déclenche le CDG et lui précise le PRM + les consignes de sécurité avant engagement + l'identité du COPG (Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie) à contacter sur place avant tout engagement.
3. Pour tous les autres appels liés à l'évènement, n'envoie pas d'autres moyens, **et surtout pas de moyens isolés.**
4. Lorsqu'il constate un afflux massif d'appels liés à une tuerie, renforce le CODIS :
 - a. S'il est seul, rappelle si possible un ou deux adjoints chefs de salle. (Sinon, il traite les interventions courantes)
 - b. Organise le renfort d'opérateurs au CODIS.
 - c. Si besoin active la salle de débordement
 - d. Renforce la sécurité du CTA-CODIS et les accès en lien avec le SAMU.

Afin d'anticiper sur le besoin massif de renforts, mets en œuvre la diminution de la réponse opérationnelle sur les départs SAP et INC, et suspend les missions DIV.

Rôle réflexe de l'adjoint au chef de salle CODIS si présent :

1. Le chef de salle CODIS désigne un des opérateurs CODIS pour gérer uniquement les échanges radio et le suivi de cette intervention.
2. Il passe le bandeau de l'intervention en intervention particulière.
3. Déclenche l'astreinte transmission : RDV au CODIS.
4. Commence à anticiper des groupes SAP à pré-positionner tels que définis en Annexe 1.

Rôle réflexe du chef de salle :

1. Contacte les forces de l'ordre pour connaître identité du COPG et croise les informations avec le SAMU.
2. Fait engager le 1^{er} CDG avec le PRM + consignes de sécurité avant engagement + identité du COPG (**liaison radio avec forces de l'ordre : DIR 90**).
3. Engage le CDC du secteur concerné en tant que cadre d'information, en charge de prendre contact avec les forces de l'ordre sur place et de faire remonter les informations au DDSIS (**liaison radio avec forces de l'ordre : DIR 90**).
4. Décide de l'activation du CODIS en niveau 2 conformément à la procédure opérationnelle N°8-2 :
 - a. Renforce le CTA-CODIS de 2 officiers supplémentaires (1 GOC3 et 1 GOC4).
 - b. Informe et déclenche le chef de site pour renfort CODIS et le directeur de garde pour la mise en place du COD
 - c. Informe le COZ et ouvre un évènement Synergi sur le portail ORSEC.
 - d. Informe les autorités municipales, préfectorales
5. Met en place la sécurisation du CODIS
6. Fait le rappel de tous les cadres (SDIS, SSM...) avec RDV au SDIS.
7. **Aucune communication avec la presse**



Procédure opérationnelle En cas d'attentat ou de tuerie de masse **PHASE REFLECHIE**

SDIS 63
GMOO

Service
CTA/CODIS

NG et TL/SC
Fiche
Procédure n° 18

Version N° 4
Version N° 5

La phase réfléchie se met en place après que les renforts en officiers et en opérateurs soient arrivés au CODIS.

Rôle de l'opérateur :

La salle de débordement étant activée, les 18 arrivent en salle de débordement.

Toute intervention liée à la tuerie est notée sur un papier avec un questionnement systématique tel que décrit dans le rôle de l'opérateur qui prend le 1^{er} appel.

Pour tout autre appel de secours non lié à l'évènement, basculer les interventions en salle CTA.

Rôle de l'adjoint au chef de salle CTA:

1. Il gère les interventions courantes
2. Il adapte la réponse opérationnelle conformément aux dispositions retenues.
3. Suspend l'engagement des missions non urgentes (missions différées, carences et missions DIV)
4. N'ouvre l'accès du bâtiment à aucune personne non connue ou sur présentation d'une pièce d'identité main en l'air et veste ouverte, fait fermer les remises et toutes les portes d'accès.

Rôle du (ou des) adjoints chefs de salle CODIS :

1. Active le renforcement des CIS,
2. Demande aux CIS de sécuriser les accès de leur centre et consignes aux personnels
3. Si tuerie de masse, déclenche le groupe Extraction Secours (GP EXCTRATON SECOURS)
4. Déclenche le CIS ORCET avec le lot de l'avant NOVI et lui détermine un PRM.
5. Prévoit la montée en puissance des groupes préenregistrés GSAP ATTENTAT en renforts avec mise en place de PRM en accord avec l'officier CODIS.
6. Pour la prise en charge des victimes, met en place l'organisation d'un NOVI en zone verte.
7. Engage les moyens du risque courant tels que définis en Annexe 1.

Rôle du chef de salle et des cadres du CODIS :

1. Envoie un cadre en préfecture pour COD
2. Demande à la préfecture le renfort des associations de SC.
3. Organise la remontée d'information au COZ
4. Demande au COZ des renforts (terrestre et aériens) en accord avec le COS suivant les consignes du Directeur des Opérations
5. Organise le PRM d'accueil des renforts zonaux comme prédéfinis.
6. Organise, sans l'engager, l'armement et la mise en œuvre d'un OCT pour le PC de colonne.
7. Etablit une cartographie (de la ou de)s zones sinistrées et anticipe s'il le peut, les sites potentiels cibles, les accès des secours, les voies d'évacuations, les CH d'évacuations en accord avec le SAMU.
8. Prend en compte le risque de sur attentat sur les services de secours,
9. Prévoit la montée en puissance des GSAP ATTENTAT en renforts avec mise en place de PRM associés
10. Déclenche, en fonction des besoins, les officiers qui se sont rendus au SDIS via le cadre référent « officier PRM SDIS » et prévoit la montée en puissance des cadres.
11. Identifie les officiers :
 - a. L'officier en zone d'exclusion (secret défense ou confidentiel défense – officier supérieur)
 - b. L'officier en zone contrôlée pour le corridor d'extraction
 - c. Le COS en zone de soutien
 - d. Les officiers du PC
 - e. L'officier en charge de l'accueil des moyens zonaux
12. Prévoit la logistique
13. Prévoit les relèves de personnels.



Procédure opérationnelle En cas d'attentat ou de tuerie de masse PHASE REFLECHIE

SDIS 63
GMOO
Service
CTA/CODIS

NG et TL/SC
Fiche
Procédure n° 18
Version N° 5
16/12/2020

Annexe 1 : Engagement des moyens en renfort en cas de tuerie de masse

	VSAV1	VSAV2	VSAV3	VSAV4	EP1	EP2	EA	VTP
Clermont	EIn	BR4	RC	0	EIn	X	RC	
Gerzat	BR1	RC			X	X		X
Chamalières	EIn	X			EIn	X	0	X
Aubière	BR1	X			RC	X		X
Cournon	BR1	RC			X	X	0	X
Pont du Château	BR2				X			X
Lempdes	BR2				X			X
Vertaizon	BR2				X			X
St Genès Champanelle	BR3				BR4			X
Orcines	BR3				X			
Thiers	BR4	RC				X	RC	BR3
Lezoux					X			X
Issoire	BR4	RC				X	RC	BR2
Billom	BR3				X			
Rochefort Montagne					X			X
Riom	BR3	RC			BR1	X	RC	BR4

EIn : Engagement Initial

RC : Risque Courant

BR : Bloqué pour Renfort multi sites ou montée en puissance : GSAP ATTENTAT (1 à 4) préenregistrés sous START. **Déterminer un PRM et un CDG**

X : Rappels des personnels - générale

Rédacteurs	Relecture	Validation DDSIS	Date
